

LE CONTRÔLE D'ACCÈS

INSPECTION VISUELLE ET FOUILLE DE SAC

Bac Pro Métiers de la Sécurité	
Activité : A1.1	
Contribuer à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturel	
Compétences	Tâches
A1.1C1 Recueillir et transmettre les informations A1.1C2 Procéder aux contrôles, filtrages et palpations A1.5C3 Utiliser le langage professionnel A1.3C3 Prévenir les services ou personnes compétents et habilités	A1.1T1 Recueillir les consignes de sécurité A1.1T2 Traiter et transmettre l'information et/ou le renseignement A1.1T5 Procéder à l'inspection visuelle des bagages A1.2T1 Identifier le type d'infraction nécessitant l'intervention A1.3T8 Informer la hiérarchie et/ou les responsables et les clients

Durée de réalisation : 4 h

L'élève est capable de procéder, d'après les consignes, selon la réglementation en vigueur, à l'inspection visuelle, et fouille des bagages et sacs conformément aux techniques requises, et d'alerter le cas échéant.



Extrait d'un article France 3

Le 8 septembre, un client accusé à tort de vol assure avoir été ramené de force et maintenu à l'intérieur d'un magasin par un agent de sécurité. Les conditions d'intervention du vigile semblent illégales. Une plainte vient d'être déposée contre l'enseigne Décathlon à Toulouse (Haute-Garonne).

La stupéfaction a laissé place à la colère. Deux jours après avoir été suspecté de vol au sein du magasin Décathlon du centre-ville de Toulouse (Haute-Garonne), Pierre Bertaud du Chazaud assure vouloir "*aller au bout de cette histoire*".

Après avoir trouvé [...] *une paire de chaussures bateau*, il paye et sort. C'est à ce moment-là que tout dérape :

"Le vigile m'appelle dans la rue et me dit que le portique a sonné ; je lui montre mon ticket de caisse mais ça ne lui suffit pas, il veut que je le suive... [...] Je lui dis que non, désolé, je ne suivrai pas : j'ai la preuve de mon achat, je suis dans la rue, à part un portique buggé il n'a pas l'ombre d'un indice d'un éventuel forfait, il n'a absolument pas le droit de me forcer à rentrer, bonne journée à bientôt... Et v'là t'y pas qu'il me ceinture dans la rue et m'amène de force dans le magasin malgré mes protestations véhémentes mais légitimes.

Toujours d'après son récit, il est emmené de force et contre sa volonté dans une salle de sécurité où on lui demande de se déshabiller. Pierre [...] refuse. Malgré ses demandes, la direction du magasin n'appelle pas les forces de l'ordre. Il vide ses poches et repasse le portique. Cette fois-ci aucun signal d'alarme. [...] Le client repart avec sa paire de chaussures et un profond sentiment d'humiliation.

Soumis à 4 jours d'ITT [...], Pierre [...] dort mal. Pour lui, l'enseigne n'a pas respecté la loi. Même s'il reconnaît avoir été véhément durant cet épisode, d'avoir eu des paroles, des gestes déplacés et d'avoir tout fait pour se faire entendre, il s'estime victime d'une agression et d'une séquestration.

Écrit par Sylvain Duchampt Publié 10/09/2021 à 18h13-Màj10/09/2021 à 18h28

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-il-depose-plainte-apres-avoir-ete-accuse-a-tort-de-vol-et-maintenu-de-force-par-un-vigile-2244829.html?ref=83-629.fr>

Le contexte professionnel

Ce jour a lieu une manifestation culturelle en extérieur, à savoir un festival de musique techno « La Verlan » sur la commune de Zedville. 1500 visiteurs sont attendus tout au long du week-end pour participer à cette manifestation en plus du staff de 150 personnes de l'association « La Verlan ».

Les accès sont ouverts de 11h à 23h. Les visiteurs devront être munis de billets datés du jour de l'événement ou se rendre à la billetterie pour en acheter.

Vous êtes agent de sécurité pour la société *Sécurtout*, indicatif Z, et vous êtes posté (e) à l'entrée des spectateurs (n°11). Votre mission consiste à filtrer les spectateurs, contrôler leurs sacs, et les orienter vers les vestiaires si nécessaire.

Vous êtes sous les ordres du chef d'équipe, Monsieur John BLEU, qui se trouve au Poste Central de Sécurité PCS de l'événement. Le responsable de site, Monsieur Loïc ORANGE, devra être informé de tout incident. Les adresses mails se composent du « *prénom.nom@securtout.com* »

LA PROBLÉMATIQUE

Vous allez sécuriser le site en réalisant votre mission d'inspection visuelle et fouille de sacs.

En cas de découverte d'objets interdits ou illégaux, vous devrez adopter une conduite appropriée en respectant le cadre juridique.

La mise en pratique

- **Mise en situation : mettre en place un point d'inspection-filtrage**

Organisation des rôles de chaque élève :

- 1 élève joue l'agent de sécurité
- 1 élève joue le **PCS**
- Plusieurs élèves jouent les visiteurs avec des sacs

Les observateurs doivent compléter la « **GRILLE DE CRITÈRES** » d'après ce qu'ils voient, en ajoutant au préalable les critères d'évaluation manquants (**Maîtrise Fragile** et **Maîtrise Satisfaisante**).

- **Simuler les différentes situations indiquées par l'enseignant**
- **Réaliser les activités ci-dessous (*chaque groupe réalise une activité puis changement d'activité par groupe*)**



GRILLE DE CRITÈRES

		RÉSULTATS ATTENDUS			
MODALITÉS		Maîtrise Insuffisante	Maîtrise Fragile	Maîtrise Satisfaisante	Très bonne Maîtrise
Les contrôles et filtrages sont réalisés conformément aux techniques requises	Contrôle du sac	Les sacs n'ont pas été inspectés			Tous les sacs ont été inspectés Les objets interdits et illégaux ont été repérés et distingués La conduite à tenir correspondante a été appliquée
	Communication visiteur	Les formules de politesse ne sont pas énoncées			Une solution est proposée/la suite est indiquée
	Communication radio	La communication n'est pas exploitable			Les termes sont ceux attendus Pas d'erreur ni hésitation
RESSOURCES					
La réglementation en vigueur est respectée	Le CSI	Le code est oublié	Le code est su		L'article est connu et son contenu retenu
	Le règlement intérieur	Le règlement est oublié – les consignes ne sont pas appliquées			Le visiteur est correctement informé et orienté



ACTIVITÉ N°1 : Le recueil et la transmission d'informations

Certains objets sont interdits pour veiller à la sécurisation du site. John BLEU, votre responsable, souhaite qu'une autre fiche mémo, comme celle affichée devant le vestiaire à destination des agents, soit réalisée pour le contrôle des objets. Elle doit se présenter sous forme d'organigramme, rapide et facile à lire, pour agir au plus vite.

1.1 Rédiger une fiche mémo demandée en vous aidant d'un exemple d'organigramme

Votre collègue a commencé le mail ci-dessous, pour indiquer ces consignes au chef d'équipe, mais il a été appelé en urgence sur un autre poste

1.2 Terminer la rédaction du courriel avant l'ouverture du site (Annexe 1)

Ressources à disposition

- Consignes des objets interdits (document 1)
- Affiche à destination des agents de sécurité (document 2)



ACTIVITÉ N°2 : L'identification juridique des types d'infractions

Vous êtes en observation pour les deux premières heures afin de prendre exemple sur l'agent et vous assurer de la bonne réalisation de la mission d'inspection visuelle et fouille de sacs et bagages.

Vous avez été témoin de plusieurs situations qui vont vous aider à définir votre cadre juridique. Mais avez-vous bien intégré ce que vous devez faire pour chacune de ces circonstances que vous pourriez rencontrer ?

2.1 Relier les différentes situations aux suites à donner par l'agent (annexe 2)

Grâce à vos observations, vous pouvez maintenant reconstituer l'article qui vous permet de réaliser cette mission d'inspection visuelle et de fouille de sacs.

2.2 Compléter l'article L613-3 CSI en renseignant les informations manquantes (document 3)

Ressources

- Article L613-3 CSI (document 3)



ACTIVITÉ N°3 : L'inspection visuelle des objets

Vous voici enfin prêt ! Vous êtes positionné en mission de fouille de sacs à l'entrée n°6. Des spectateurs se présentent avec des objets. Vous devez identifier rapidement s'ils sont interdits ou illégaux pour déterminer l'action à suivre.

3.1 Placer les objets rencontrés dans la colonne correspondante (interdit / illégal)

Votre chef a fait un rappel de distinction entre les objets interdits et ceux illégaux. Malheureusement, avec le bruit ambiant, votre collègue n'a pas bien entendu, mise à part les mots suivants : « **règlement intérieur-dangereux-consignes- refuser- site- la loi – infraction pénale** ».

3.2 Réexpliquer la différence entre ces deux types d'objets à votre collègue en utilisant les mots entendus et vos connaissances (annexe 3).

3.3 Rechercher sur internet la peine prévue pour le port des objets illégaux (arme, stupéfiants, etc.).

.....
.....



ACTIVITÉ N°4 : La conduite à tenir auprès de sa hiérarchie

Il est important de maîtriser la conduite à tenir en cas de découverte d'objet illégal auprès de l'individu mais aussi auprès de sa hiérarchie. Cette maîtrise doit s'opérer dans le respect du cadre juridique de l'article 73CPP.

4.1 Identifier les étapes de la conduite à tenir envers les porteurs d'objets illégaux

4.2 Inscrire, en équipe, sur un mur collaboratif ces différentes étapes

.....
.....
.....
.....
.....
.....



SYNTHÈSE

A1.1 Contribuer à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturel

A1.1C2 Procéder aux contrôles, filtrages et palpations

A1.1T1 Recueillir les consignes de sécurité

A1.1T2 Traiter et transmettre l'information et/ou le renseignement

A1.1T5 Procéder à l'inspection visuelle des bagages

A1.2T1 Identifier le type d'infraction nécessitant l'intervention

PROBLÉMATIQUE résolue

Je suis capable de réaliser une mission d'inspection visuelle et fouille de sacs.
En cas de découverte d'objets interdits ou illégal, je sais adopter la conduite à tenir
en respectant le cadre juridique.

L613-3 CSI

Pour l'accès aux enceintes dans lesquelles est organisée

- une manifestation
- rassemblant plusspectateurs,
- les personnes physiques exerçant l'activité mentionnée au

[...] peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages et, avec le
de leur propriétaire, à leur fouille

Les objets	Un exemple	Actions à mener par l'agent	Source de droit correspondante
Interdits			
Illégaux			



Document 1 – Consignes des objets interdits lors du briefing¹

Sont interdits sur le site tous les objets de cette fiche



S'il s'agit de **denrées périssables**², elles devront être terminées sur place par le propriétaire ou jetées dans les poubelles prévues à cet effet.

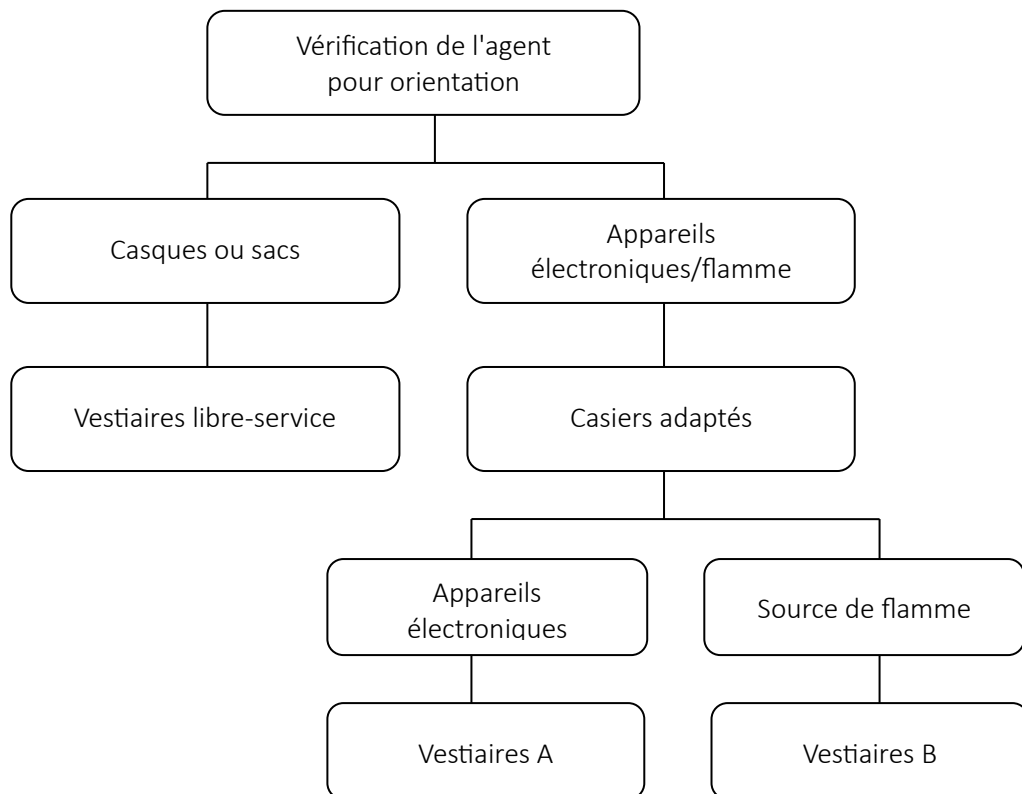
S'il s'agit d'**objets interdits**, le propriétaire devra retourner le déposer aux vestiaires ou s'en débarrasser dans la poubelle prévue à cet effet.

S'il s'agit d'un **objet illégal**, les forces de l'ordre devront être avisées et l'individu appréhendé.



Document 2 – Affiche à destination des agents de sécurité

Cette affiche a été réalisée par l'organisateur et apposée devant les vestiaires. Elle s'adresse à tous les agents de sécurité.



¹ **Briefing** : Réunion d'un groupe de travail pour définir les objectifs, les méthodes, les moyens, etc.

² Les **denrées périssables** sont celles qui, en raison de leurs caractéristiques, ont tendance à se détériorer avec le temps au contact avec des micro-organismes tels que les champignons ou les bactéries

Document 3 – Article L613-3 CSI

L613-3 CSI

Pour l'accès aux enceintes dans lesquelles est organisée

- une manifestation
- rassemblant plus de spectateurs,
- les personnes physiques exerçant l'activité mentionnée au

[...] peuvent procéder à l'inspection visuelle des bagages et, avec le
de leur propriétaire, à leur fouille.

Annexe 1 – Courriel à terminer

De :	
Cc :	
Objet	

Bonjour à tous,
Monsieur BLEU,

Je vous informe des consignes affichées à l'entrée des vestiaires :

Après vérification des sacs par l'agent qui se trouve à l'accueil des vestiaires, il doit orienter le visiteur :


- qui porte un casque ou un sac, vers les vestiaires en libre-service

.....

.....

En vous souhaitant bonne réception.

Avec mes respects.

Envoyer 



Annexe 2 – Analyse et suite à donner aux différentes situations

Un spectateur refuse d'ouvrir son sac	●	●	L'agent répond qu'il ne fait pas partie des personnes habilitées au 1° du L611-1 CSI
Une femme refuse que l'agent masculin fouille son sac	●	●	L'agent fouille son sac en citant son cadre juridique
Un homme vous explique que la dernière fois, il ne s'était pas fait inspecter son sac	●	●	L'agent répond qu'il lui suffisait d'indiquer son absence de consentement
Un spectateur indique qu'à la manifestation contre la dernière réforme, il ne s'était pas fait fouiller son sac	●	●	Il s'est vu refuser l'accès au site
Un participant mécontent se plaint que l'agent ne lui a pas demandé son autorisation avant de fouiller son sac	●	●	L'agent répond que cette manifestation n'était ni culturelle, ni récréative, ni sportive
Un collègue SSIAP arrive et explique à l'agent qu'il vient aider à la mission d'inspection et fouille de sac	●	●	L'agent répond qu'il y avait moins de 301 personnes attendues

Annexe 3 – Reformulation « Objets illégaux et objets interdits »

<p>OBJETS INTERDITS</p> <p>Ce sont des objets que le</p> <p>OBJETS ILLÉGAUX</p> <p>Les objets dont le port n'est pas autorisé par</p>

